



La Petite-Pierre, le 30 juin 2017

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Remise du livre blanc du parlement du lynx   
au préfet du Grand Est**

**Compte-rendu de la réunion du 21 avril**Nous ne pouvions pas vous diffuser cette information durant la période de réserve électorale désormais achevée

Délégation :

Michael Weber, Président du Parc naturel régional des Vosges du Nord   
Gérard Lang, Président de la fédération départementale des chasseurs du Bas-Rhin Eric Brua, directeur du Parc naturel régional des Vosges du Nord

M. Weber rappelle le contexte dans lequel la concertation autour du lynx s’est déroulée. Il s’exprime aujourd’hui en tant que porte-parole du parlement du lynx.

Le projet européen LIFE lynx est porté par La Fondation pour la Nature et l'Environnement de Rhénanie-Palatinat. Il prévoit la **réintroduction d'une vingtaine de lynx sur une période de 5 ans**

(2016-2020) dans la forêt du Palatinat et bénéficie du soutien de nombreux partenaires en Rhénanie Palatinat, tels que le Ministère de l'environnement, l'Administration forestière, la Fédération des Chasseurs et la Fédération des Eleveurs d'ovins et de caprins. A ce jour 7 lynx ont été lâchés venus de Slovaquie et de Suisse.

Le Parc naturel régional des Vosges du Nord est partenaire du projet et intervient dans des actions pédagogiques, de sensibilisation et de concertation avec les acteurs locaux. Parmi ces actions, le Parc a initié la mise en place d’un **processus participatif de concertation appelé «Parlement du Lynx»**, qui consiste en une assemblée réunissant tous les principaux acteurs concernés par le lynx dans les Vosges du Nord.

Le Parlement du Lynx se donne comme objectif de définir ensemble les **modalités d’une cohabitation sereine avec le lynx**. Il pourrait devenir le Parlement des grands prédateurs au cas où le loup viendrait à s’installer de façon permanente dans les Vosges du Nord. En 2016, 4 réunions ont permis de publier **un livre blanc des propositions** validées par les représentants du Parlement du Lynx et qui ont été transmises à leurs organisations/responsables pour négociation éventuelle, validation et mise en œuvre.

Le but de cette visite est de présenter au représentant de l’Etat les propositions qui relèvent de sa compétence.

Parmi les propositions l’accent a été mis sur les objectifs suivants :

1. Le souci de cohérence entre le traitement du sujet en Allemagne et en France
2. La transparence de l’information et la poursuite de la concertation
3. La réactivité en cas d’impact et la prise en compte de la présence du lynx (sur les plans de chasse par exemple)

* Le principe de transparence, l’information doit circuler rapidement et prioritairement vers les acteurs clés. Le pari de faire des acteurs clés (chasseurs et éleveurs) des partenaires de la protection du lynx passe par une information transparente et efficace.

* La poursuite de la sensibilisation et de la concertation. L’écologie de cette espèce est globalement méconnue. Il faut informer les acteurs clés afin de « démystifier » les impacts directs et indirects de la présence du lynx. Respecter l’animal passe également par une meilleure connaissance. Poursuivre le parlement à l’échelle transfrontalière. Les Allemands ont mis en place deux missions d’accompagnement des éleveurs et des chasseurs. Les deux interlocuteurs techniques sont issus du monde de la chasse et de l’élevage. C’est eux qui parlent aux acteurs clés et qui interviennent quand un problème survient localement.

* Tenir compte de la présence avérée du lynx et de ses impacts sur la mise en œuvre des plans de chasse. La DDT du Bas-Rhin n'est pas opposée à ouvrir une discussion au cas par cas avec les locataires de chasse concernés, sur les mesures qu’il conviendrait de prendre si les minimas des plans de chasse n’étaient pas réalisés à cause de la prédation du lynx sur la faune sauvage

Ces propositions s’inscrivent également dans le programme Lynx qui est en cours d’élaboration à l’échelle du massif.

M. Lang prend la parole :

Il rappelle que le CA de la fédération des chasseurs du Bas-Rhin est favorable à un retour naturel du lynx.   
Il évoque les impacts écologiques indirects liés à ce retour et la nécessaire prise en compte de ces impacts.   
Il insiste sur le fait que chaque chasseur reste à convaincre.

M. Le Préfet expose les éléments suivants :   
Il remercie M. Weber et M. Lang pour cette présentation et les félicite pour le travail de concertation qui a été réalisé. Il est favorable à la poursuite de la démarche. Cela pourrait être intéressant de renforcer l’implication des chasseurs dans la suite du projet (y compris concernant les suivi). L’impact sur l’agriculture doit également continuer à être pris en compte et la concertation avec le monde agricole renforcée. Le projet doit rester dans un format territorial qui permet cette proximité au terrain (échelle Parc pertinente). Il faudra sans doute envisager d’y inclure le sujet du loup. Ce territoire est un bon « laboratoire » au sein de la grande Région et les services de l’Etat étudieront les possibilités de poursuivre leur soutien financier.

A l’issue de la réunion le président remet le libre blanc à M. Le Préfet.

Contacts presse : Anne Eich / [a.eich@parc-vosges-nord.fr](mailto:a.eich@parc-vosges-nord.fr) / 06 27 51 20 94 – 03 88 01 49 59  
**** [**www.facebook.com/parcvosgesnord**](http://www.facebook.com/parcvosgesnord)

Le Parc Naturel régional des Vosges du Nord est né en 1975. Il regroupe 82000 habitants sur 111 communes et 128 000 hectares, entre l’Alsace et la Lorraine. Classé réserve mondiale de biosphère par l’Unesco depuis 1989. Un parc naturel régional s’organise autour d’un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel.